

Rapport d'activité 2019



Le complexe sportif évolutif couvert à ÉCHENON

www.rivesdesaone.fr

« Un mandat se termine, un autre commence.

Quoi de mieux pour s'informer et mesurer la place de Rives de Saône dans le contexte local que la publication du rapport annuel d'activités, acte essentiel de la vie démocratique locale.

Les communes par transfert ont confié à la Communauté de Communes des compétences qu'elles exerçaient de plein droit. Dire, expliquer, commenter, comment ces compétences ont été déployées est le pendant naturel du transfert. Ainsi dès 2006, Rives de Saône s'est livrée à cet exercice.

S'appuyant sur un rapport exhaustif de l'ensemble des activités de l'année 2019, la présente publication relève par compétence les faits saillants, importants, qui ont mobilisé les élus et les services. Il s'agit de mettre en avant ce qui fait l'intercommunalité : une administration engagée au service des habitants (Enfance Jeunesse, Environnement), la réalisation d'infrastructures d'intérêt communautaire (salles de sport), la mise en œuvre de la compétence économie (ZAE de Saint Usage, ZAE de Seurre)...

La richesse des activités rapportées est aussi le reflet des décisions des élus qui arbitrent, délibèrent, contrôlent tout au long des conseils. Conseil communautaire, conférence des maires, commissions sont autant d'instances qui portent la voix des élus et permettent d'élaborer le cadre d'action de Rives de Saône.

Comme chaque année, dans un environnement contraint, une présentation orale et publique sera faite de ce rapport, occasion de dialoguer, d'expliquer et aussi d'écouter.

Bonne lecture. »

Jean-Luc SOLLER

Président de la Communauté de communes Rives de Saône, Mandat 2014-2020

SOMMAIRE

P3 • PORTRAIT ET
COMPÉTENCES

P4 • CARTE DU
TERRITOIRE

P5 • MARCHÉ ET
TRAVAUX

P6 • FINANCES

P8 • RESSOURCES
HUMAINES

P10 • ENFANCE-
JEUNESSE

P12 • TOURISME

P14 • ÉCONOMIE

P15 • FLUMAL

P16 • ÉCOLE DE
MUSIQUE

P17 • AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

P18 • MOBILITÉ

P19 • PLAN CLIMAT AIR
ÉNERGIE TERRITORIAL

P20 • DÉCHETS

P21 • GESTION DES
MILIEUX AQUATIQUES
ET PRÉVENTION DES
INONDATIONS

P22 • ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF

P23 • ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

P24 • REVUE DE PRESSE

P26 • PERSPECTIVES
2020

P27 • NOS
PARTENAIRES

PORTRAIT DE DE TERRITOIRE



RIVES DE SAÔNE, c'est :

21 141 habitants au 01/01/2019 (chiffres INSEE)

EPCI créé le **01/01/2005**

3 centralités : Brazey-en-Plaine, Seurre et le Pays Losnais

Un territoire de **379 km²**

32 communes de moins de 1 000 habitants

57 conseillers communautaires

123 agents

COMPÉTENCES

OBLIGATOIRES :

- Aménagement du territoire,
- Actions de développement économique,
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés,
- Promotion du tourisme,
- Gestion des

milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi)

OPTIONNELLES : D'intérêt communautaire :

- Politique du logement et du cadre de vie,
- Construction, aménagement et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs,
- Action sociale,

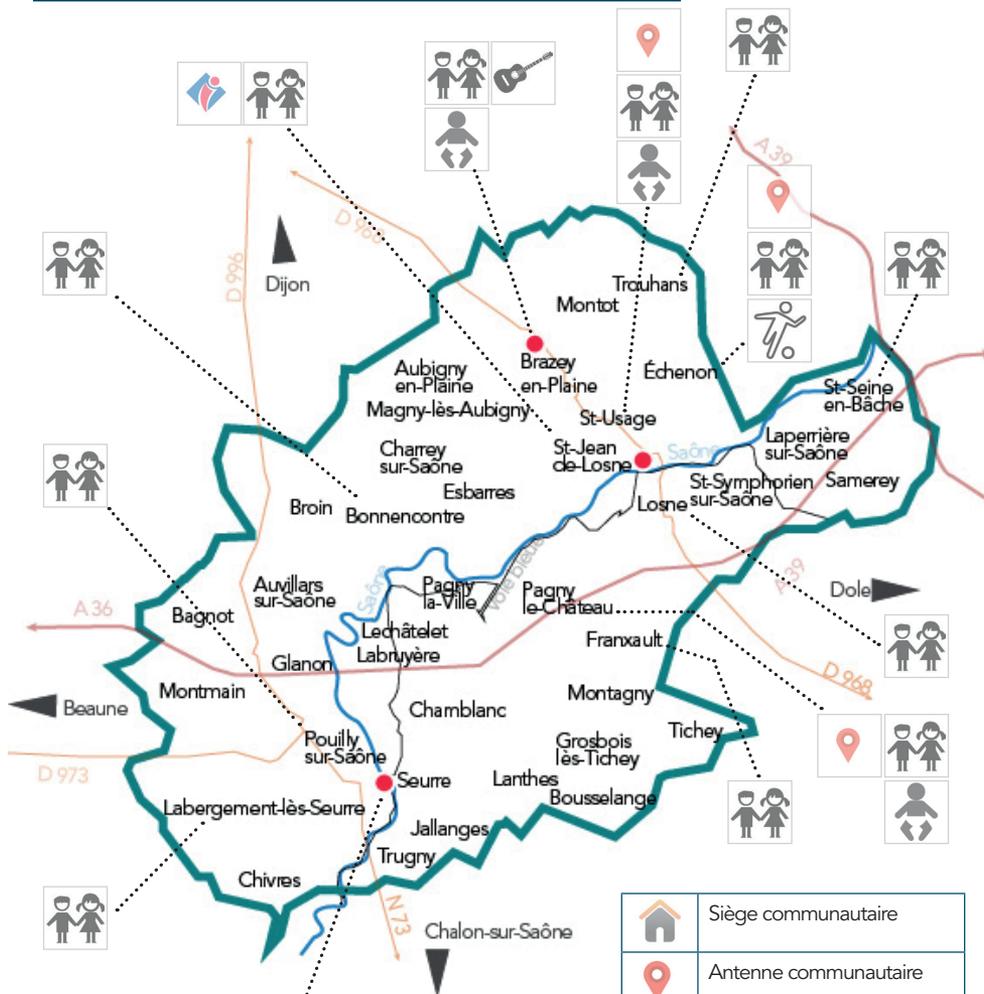
Autres :

- Création, aménagement et entretien de la voirie,
- Assainissement et assainissement non collectif,
- Création et gestion de Maison de services au public.

FACULTATIVES :

- Jeunesse,
- Mandats et mutualisation de services,
- Mobilité.

CARTE DU TERRITOIRE



	Siège communautaire
	Antenne communautaire
	Office de Tourisme Capitainerie
	Équipement sportif d'intérêt communautaire
	École de musique d'intérêt communautaire
	Accueil de loisirs périscolaire
	Accueil petite enfance

MARCHÉ ET TRAVAUX

Les derniers grands chantiers de travaux du mandats se sont achevés en 2019 : l'extension du complexe sportif évolutif couvert, COSEC (création d'un dojo et d'une salle de boxe) qui a ouvert ses portes le 1er septembre 2019, et l'extension des locaux techniques et administratifs d'Echenon achevée le 1er décembre 2019.

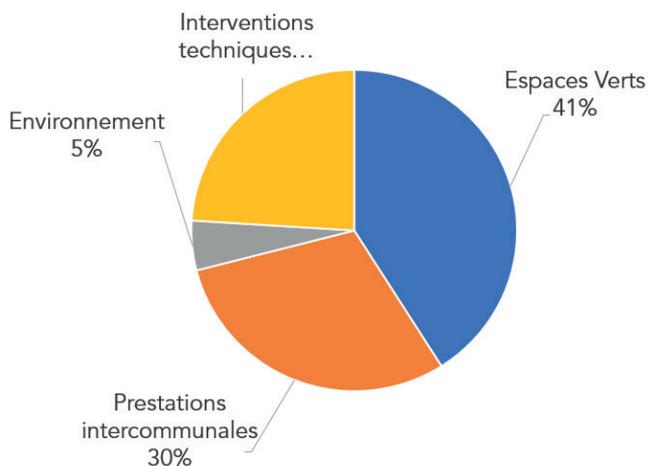
MUTUALISATION : LA PRESTATION DU SERVICE TECHNIQUE AUX COMMUNES

Le service technique peut, sur demande des communes, effectuer une prestation de service pour l'entretien des espaces verts et le petit entretien de bâtiments.

En 2019, 7 communes ont conventionné avec la Communauté de communes. Elles ont le choix entre plusieurs formules : 2 agents ou 1 agent en binôme avec leur propre agent d'entretien communal.

La prestation représente une part importante dans l'activité du service (30 %).

Répartition des heures agents par type de tâches



Vice-Président :
Alain IMBERT

Agent référent :
Véronique CHARTON,
Directrice

GRANDS CHANTIERS 2019

CRÉATION DOJO/BOXE À ÉCHENON

Coût total des travaux sur plusieurs exercices budgétaires :
1 209 000 € HT

Participation partenaires :
864 473 €
(Etat, Région, Département)

CC Rives de Saône :
344 527 €

EXTENSION DES LOCAUX TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS D'ÉCHENON

Coût total des travaux sur plusieurs exercices budgétaires :
884 069 € HT

Participation partenaires :
502 429 €
(Etat, Département)
CC Rives de Saône :
381 640 €



FINANCES

L'année 2019 s'est inscrite dans la continuité des objectifs et des engagements définis par la mandature 2014-2020.

Les opérations comptables de Rives de Saône se sont réparties dans un budget principal et 9 budgets annexes.

La Communauté de Communes veille à préserver ses marges de manœuvre financières et ses capacités d'investissement tout en intensifiant ses actions.

LES RECETTES FISCALES : 4,9 M €

La contribution des ménages : **2,67 M €**

(Taxe d'habitation (principalement), taxe sur le foncier bâti et non bâti, taxe additionnelle sur le foncier non bâti et Gemapi).

La contribution des entreprises : **2,21 M €**

(Cotisation sur la valeur ajoutée, cotisation foncière, taxe sur les surfaces commerciales et imposition forfaitaire des entreprises de réseaux).

Les taux de fiscalité directe locale :

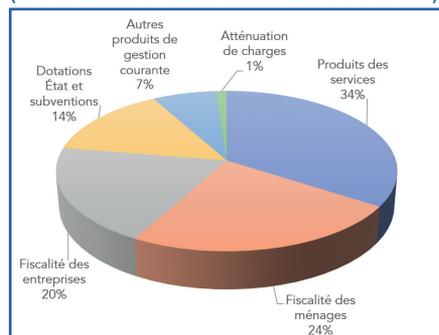
Taxe d'habitation : 9,55%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,35%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,65%

Cotisation foncière des entreprises : 21,12%

Répartition des ressources
(recettes réelles de fonctionnement)



Vice-Président :
Michel BOURDOT

Agent référent :
Marceline
COMPARET,
Directrice

Réalisations 2019 (issues des comptes administratifs)

FONCTIONNEMENT :

Tous budgets :

Dépenses 11,3 M €

Recettes 12,6 M €

Charges nettes de
personnel : 3 M €

Budget principal :

Dépenses 7,9 M €

34 % des
charges réelles de
fonctionnement
sont reversées aux
communes membres
(attributions de
compensation) et à
un Fonds National
de Péréquation de
Garantie (FNGIR).

Principaux investissements sur l'exercice 2019 :

Extension Coséc à Échenon : 1,09 M €
(sur l'exercice budgétaire 2019)

Extension des locaux administratifs et techniques d'Échenon : 577 K € (sur l'exercice budgétaire 2019)

Travaux d'assainissement : 598 k €

Rue de la République à Seurre : 368 k €
Réseau à Chamblanc : 64 k €

Lits rhyzophytes à Trouhans : 166 k €

Achats de terrains : 756,5 k €

ZAE à Seurre, route de Franche-Comté : 373 k €
Extension déchèterie à Brazey-en-Plaine : 27,5 k €
ZAE de l'Echelotte à Saint-Usage : 356 k €

Emprunts souscrits :

ZAE Seurre : 1 M €
Taux : 0,37 %
Remboursable sur 10 ans

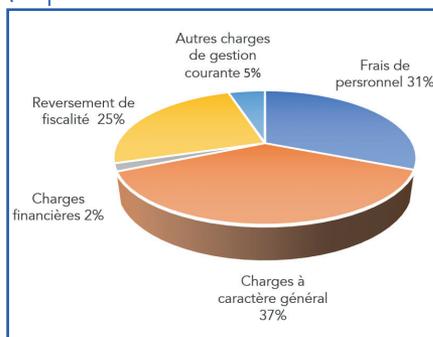
ZAE Saint-Usage :
Emprunt relais : 787 k € - Taux : 0,26 %
Remboursable sur 3 ans

LES INVESTISSEMENTS : 3,5 M €

dont 3 M € de dépenses d'équipement propre (hors remboursement de la dette)

En 2019, Rives de Saône a investi dans plusieurs dossiers majeurs (voir encadré ci-contre).

Répartition des charges (dépenses réelles de fonctionnement)



LA DETTE

7,2 M € d'encours de la dette tous budgets (dont 2 M € du budget principal, 2,8 M € du budget assainissement collectif et 1,78 M € des budgets ZAE).

4,9 années de capacité de désendettement au 31/12/2019 (indicateur : de 0 à 10 ans, bonne situation).

ACTUALITÉS 2019

Une réorganisation de la Direction Finances

Depuis le 01/01, elle est désormais composée de trois agents à temps complet : une directrice, une directrice adjointe et une gestionnaire budgétaire et comptable.

Le service a pour nouvelle mission de développer un contrôle de gestion au sein de Rives de Saône.

La poursuite de la dématérialisation des factures

La dématérialisation du traitement des factures fournisseurs et prestataires dans la chaîne comptable se poursuit avec 1 194 reçus par voie numérique en 2019, contre 446 en 2018.

RESSOURCES HUMAINES

L'année 2019 a vu la conduite du changement d'organisation du service enfance-jeunesse.

RÉORGANISATION STRUCTURELLE DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Les constats réalisés sur le fonctionnement du service ont conduit à la réorganisation suivante :

- Création de 3 postes de responsables de secteur pour renforcer la structure de pilotage,
- Réorganisation des plannings à l'année des animateurs permettant de couvrir en partie les besoins en personnel pour les accueils de loisirs des vacances scolaires et du mercredi,
- Création de 9 emplois d'agents d'entretien et de restauration,
- Passage de la semaine d'ALSH vacances à 35 heures hebdomadaires,
- Stabilisation des situations des contractuels (contrat d'un an minimum, attribution d'un régime indemnitaire et adhésion aux prestations d'actions sociales).

Une réunion collective et des entretiens individuels avec chacun des agents ont été organisés.

MOUVEMENTS DU PERSONNEL

Arrivée au 29 avril de Véronique GIRAUD, en qualité de directrice Tourisme, puis la mobilité de Valérie MAZOYER sur le poste de directrice adjointe aux Finances le 1er juin.

Le recrutement à la rentrée scolaire de 3 responsables de secteur au sein du service enfance jeunesse.

Vice-Présidente :
Martine DECHAUD

Agent référent :
Sandra SENECHAL,
Directrice

Budget annuel
consacré à la masse
salariale : 3 096 980 €

123 emplois permanents au tableau des effectifs, 86 ETP,
12 postes créés,
19 arrivées,
12 départs dont 5 départs à la retraite,
7 mobilités d'agents en interne,
5 CT et 3 CHSCT,
6 avancements de grade,
9,6% = Taux absentéisme fonctionnaire CNRACL (≤28h hebdo ; 9,8 % au niveau national),
47 ans = moyenne d'âge



Ramlati BOINA, Blandine BOLARD et Jérémy JANOWIEZ, responsables de secteur



Véronique GIRAUD, directrice Tourisme

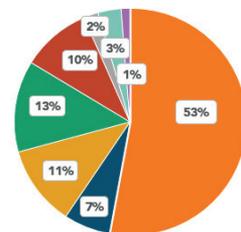
EFFECTIFS

- **123 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2019**

- 57 fonctionnaires,
- 57 contractuels de droit public,
- 9 contractuels de droit privé

- **1 apprenti employé par la collectivité au 31 décembre 2019**

Répartition par service



- Enfance-jeunesse
- Supports (direction générale, finances, ressources humaines)
- Ecole de musique
- Environnement
- Travaux - Commande publique
- RAM
- Tourisme
- Aménagement du territoire - Communication

CARACTÉRISTIQUES DES AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT

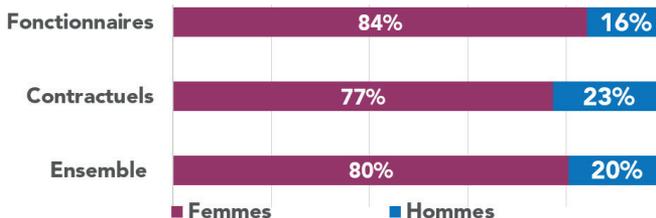
Répartition par temps de travail et par statut

Temps de travail par statut	Titulaire	Contractuel	Tous
Temps complet	21 %	15 %	36 %
Temps non complet	25 %	39 %	64 %
Total	46 %	54 %	100%

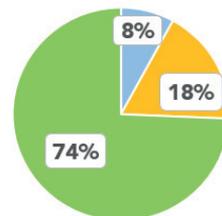
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	15 %	5 %	20 %
Technique	13 %	13 %	26 %
Culturelle		14 %	14 %
Médico-sociale	1 %		1 %
Animation	21 %	17 %	38 %
Sportive		1 %	1 %
Total	50 %	50 %	100%

Répartition par genre et par statut



Répartition par catégorie



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

ENFANCE - JEUNESSE

L'année 2019 a été marquée par l'ouverture de trois accueils le mercredi dans le cadre de la mise en œuvre d'un « plan mercredi ».

Ces évolutions ont impliqué une **réorganisation structurelle du service enfance-jeunesse.**

Trois responsables de secteur ont été recrutés pour manager les équipes et mettre en œuvre des actions éducatives sur les temps périscolaires. Les référents périscolaires ont été recentrés sur des missions d'animation et des agents de restauration et d'entretien sont venus renforcer les équipes.

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS PARENTS

Le guichet unique petite enfance

Situé à Pagny-le-Château, le RAM est le lieu d'information, d'écoute et d'échange de la petite enfance pour les parents et les professionnels de l'accueil individuel et collectif.

Il propose des actions culturelles et des animations collectives tout au long de l'année comme les spectacles d'été et de Noël.

ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Le multi-accueil «Frimousse»

Situé à Seurre, l'établissement propose 20 places pour les enfants de 2 mois ½ à 5 ans révolus.

Les micro-crèches

Situées à Brazey-en-Plaine et Saint-Usage, elles comptabilisent chacune 10 places pour les enfants de 2 mois à 3 ans révolus.



Vice-Présidente :
Marielle HUGOT

Agent référent :
Sylvie CHASSY,
Directrice

Coût résiduel du service (aides et participations déduites) : 778 665 €, dont :
Périscolaire et extrascolaire : 460 006 €
RAM : 2 693 €
CLAS : 4 933 €
Structures petite enfance : 168 556 €
Direction et coordination : 142 478 €

381 familles,
et 173 assistants
maternels
accompagnés dans la
recherche d'un mode
de garde ou sur des
questions de droit du
travail,

184 animations
réalisées sur l'année

« FRIMOUSSE »

32 626 heures de
présence par enfant
pour l'année,
(en baisse par rapport à 2018),

68 familles et 76
enfants

MICRO-CRÈCHES

35 familles et 37
enfants à Brazey-en
Plaine,

30 familles et 28
enfants à St-Usage

177 296 heures/
enfants,
soit + 28 387 h. par
rapport à 2018,
79 719 repas servis
pour l'année,
soit + 7 053 repas par
rapport à 2018

ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES

13 sites périscolaires communautaires

Ils offrent une capacité d'accueil maximum de 609 places pour les enfants de 2 ans ½ à 13 ans révolus pour le territoire de Rives de Saône. Des actions éducatives, ludiques et sportives y sont proposées.

L'association « les Loups affamés », installée à Esbarres et soutenue par la Communauté de Communes, fait partie intégrante du Contrat Enfance Jeunesse CAF.

37 795 heures/
enfants,
soit + 2 037 h. par
rapport à 2018,
4 838 repas servis
pour l'année,
soit + 435 repas par
rapport à 2018

ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES

2 accueils de loisirs ouverts pendant l'été

Les accueils de loisirs étaient ouverts :

- en juillet (2), capacité d'accueil de 80 enfants,
- en août (1), capacité d'accueil de 80 enfants,
- sur les petites vacances, capacité d'accueil de 40 enfants.

Le Centre de Découverte Sportive (CDS), dispositif associatif installé à Seurre et soutenu par la Communauté de Communes, fait partie intégrante du Contrat Enfance Jeunesse.

83 bénéficiaires du
CLAS :
34 à St-Jean-de-Losne,
28 à St-Usage,
21 à Brazey-en-Plaine

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Un contrat entre l'école, la CCRS et la famille

L'action CLAS fonctionne dans le cadre d'une démarche de repérage des difficultés scolaires des élèves. Les atouts, les réussites des enfants sont valorisés, dans le but de les faire progresser.



ACTIVITÉS KAYAK

Le collège d'Echenon et les écoles élémentaires du territoire bénéficient de cette activité nautique, le cas échéant, de séances de renforcement musculaire et de sorties VTT.

TOURISME

L'année 2019 a vu la création d'un poste de Directeur du Service Tourisme. Désormais, le service s'organise avec un programme d'actions. Une restructuration a été engagée avec des formations pour la qualification de l'équipe et l'adaptation aux attentes du public.

PROMOTION ET COMMUNICATION

La promotion du territoire «hors des murs»

Des plans des villes de Seurre et Saint-Jean-de-Losne ont été édités et un accueil mobile a été réalisé pour assurer la promotion du territoire « hors des murs » de l'Office de Tourisme (en Rives de Saône et à Lyon à l'occasion du Salon du Randonneur).



ACTIONS TRANSVERSALES

Un territoire à la croisée d'itinéraires

En capitalisant sur la position géographique du territoire, à la croisée de plusieurs voies de communication, l'objectif est d'affirmer l'identité Rives de Saône au sein d'axes structurants porteurs d'identité tels que :

- Vélo et Territoires,
- Comité d'Itinérance de la voie Bleue,
- Le Canal de Bourgogne,
- Le Comité d'itinérance de Bourgogne-Franche-Comté Tourisme.

Vice-Présidente :
Laurence BRÉBANT

Agent référent :
Véronique GIRAUD,
Directrice

Coût résiduel du
service (aides et
participations déduites) :
422 163 €



ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

Des aides financières et un accompagnement technique sont proposés pour la création de nouvelles activités touristiques en cohérence avec le Schéma Régional de Développement Touristique.



NOUVELLES ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LE SERVICE TOURISME

- Un partenariat a été proposé pour la réservation de croisières sur le Vagabondo au départ de Saint-Jean-de-Losne, et en lien avec l'Office de Tourisme de Dole pour l'organisation de balades à la journée.



- Des aménagements complémentaires et une signalétique d'interprétation ont été installés au Musée de la Saône et des Gens de la Saône.

Des permanences ont été proposées tous les après-midis en juillet et en août.

- Des animations à l'Etang Rouge ont été proposées pour les Centres de Loisirs durant l'été sur le même modèle que les journées découvertes.

- Un logiciel « Taxe de séjour » a été acquis avec passage partiel à la taxe au réel. La mise en place de ce nouvel outil a vu la sensibilisation des prestataires hébergeurs pour la télédéclaration, le paiement en ligne et la formation des membres du service tourisme pour son administration.



ÉCONOMIE

L'année 2019 a été marquée par une politique de développement économique affirmée.

AIDE FINANCIÈRE À L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES NOUVELLES

La Communauté de communes a instauré un **régime d'aide directe aux entreprises** pour soutenir l'économie locale et la création ou le maintien de l'emploi. Ces aides, plafonnées à 10 000 €, s'adressent aux porteurs de projet réalisant un investissement immobilier industriel, artisanal ou tertiaire ou d'hébergement touristique sur le territoire communautaire. 3 entreprises ont été soutenues en 2019 :

- Entreprise ADVENTYS, Seurre : extension du bâtiment industriel - aide perçue 10 000 €
- SARL Villa Isabella, Pagny-la-Ville : création de chambres d'hôtes - aide perçue 10 000 €
- Entreprise AMME, Brazey en Plaine : rachat d'un bâtiment assorti de travaux d'électricité et de changement de toiture - aide perçue 10 000 €.

UNE ANNÉE REMARQUABLE POUR LE TECHNOPORT DE PAGNY

Il enregistre une **forte progression d'activité** par rapport à 2018. Côté implantations industrielles et logistiques, de nombreux projets sont en cours, ils sont à suivre en 2020. Côté infrastructures fluviales, le 11 avril a été marqué par l'inauguration d'un nouveau poste de stationnement pour les bateaux de fret fluvial et fluviomaritime, doté d'une passerelle piétonne à paliers variables, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de VNF avec le soutien financier de la Région Bourgogne-France-Comté.

CRÉATION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE POUR DÉPLOYER UNE ZAE À SEURRE

La Communauté de Communes, en concertation avec la Ville de Seurre, a acquis une surface de 7 hectares environ, située route de Franche-Comté, pour y **développer une Zone d'Activité Economiques** et maintenir sa dynamique économique.

Vice-Président :
Jacques CHOSSAT
DE MONTBURON

Agent référent :
Violaine COUVENT,
Directrice Générale

Partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie 21,

En 2019 :

- 125 jours de mobilisation,
- 36 entreprises suivies,
- 13 investisseurs suivis,

>> Cotisation versée :
30 000 €

TECHNOPORT DE PAGNY

+ 24 % au global
et 338 407 tonnes
manutentionnées
et transportées par 188
bateaux



Le poste d'attente de Pagny inauguré en avril.

FILIÈRE FLUVIALE

Une étude sur une stratégie de développement de la filière fluviale, concrétisée par la rédaction d'une Charte Fluviale de Territoire, a été lancée par la Communauté de Communes en 2019.

UN PROJET D'AVENIR, PARTAGÉ ET AMBITIEUX AUTOUR DU FLUVIAL

La vocation de cette étude est d'identifier le potentiel de développement de la filière fluviale sur le territoire et notamment sur le site de Saint-Jean-de-Losne. Sous l'expertise du cabinet d'étude BRLi, plusieurs axes stratégiques sont identifiés et partagés pour être déclinés sous la forme d'un programme d'actions en phase avec les stratégies nationales et spécifiques au bassin Rhône Saône. L'étude prend en compte les contraintes réglementaires mais aussi les politiques d'aménagement du territoire souhaitées par la Région, la politique de VNF ainsi que les structures déjà existantes (ports, technoport, etc.). Tous les domaines d'activités sont étudiés (entreprises, formation, infrastructures, tourisme, etc.) afin d'en faire ressortir les opportunités, les freins, les risques et les mettre dans une perspective globale de développement économique.

QU'EST-CE QUE LA CHARTE FLUVIALE ?

C'est un outil de nature contractuelle, mis en œuvre à l'initiative des acteurs locaux et, en premier lieu, des élus locaux.

- Elle consiste à analyser la place du fluvial et de sa filière au sein du territoire, afin de bâtir un projet partagé, faisant des canaux et du port de Saint Jean-de-Losne un levier de développement local et durable.
- Elle repose sur une démarche de concertation entre les acteurs concernés par le fluvial et la filière fluviale du territoire.
- Elle se concrétise avec la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel, outil sans dimension réglementaire, impliquant les partenaires sur la base du volontariat.

Président :
Jean-Luc SOLLER
Agent référent :
Violaine COUVENT,
Directrice Générale



FINANCEMENT

140 000 euros sont consacrés à l'étude, cofinancée par Voies Navigables de France, la Banque des Territoire, la Région, l'Etat, l'Europe et la Communauté de communes Rives de Saône.

Le Pays Beauvais met à disposition un collaborateur à la gestion de ce projet.

La Communauté de Communes en est le maître d'ouvrage.

ÉCOLE DE MUSIQUE

En 2019, l'École de Musique communautaire a accueilli 181 élèves. Elle s'adresse en priorité aux jeunes enfants à partir de 2 ans et aux adolescents, mais également aux adultes.

Beaucoup de projets très variés se sont montés avec toutes les classes de l'école et parfois en partenariat avec d'autres structures, qui ont donné de belles rencontres musicales très riches.

« AUTOUR DE KURT WEILL »

Un projet qui rime avec Broadway

Ce projet interclasses mené sur l'antenne de Brazey-en-Plaine a permis de revivre l'ambiance des années folles, presque cent ans après, et d'écouter les élèves/professeurs de l'école de musique à travers l'oeuvre magnifique du compositeur Allemand Kurt WEILL.

INITIATION AU SOUNDPAINTING

Faire de la musique juste avec des gestes

Le soundpainting est un langage de signes, inventé par l'Américain Walter THOMPSON, qui permet d'improviser en temps réel autour d'un chef « signeur ».

Une séance avec Nicolas WOILLARD a été offerte à tous les élèves et professeurs de l'école de musique pour clôturer l'année scolaire d'une manière originale et très plaisante.

FRANCE 3 BOURGOGNE À L'ÉCOLE DE MUSIQUE

La classe de nyckelharpa mise à l'honneur

L'équipe de tournage est venue sur site pour filmer plusieurs séquences de présentation et pour interviewer élèves et professeurs. Ces enregistrements ont été diffusés en mai 2019 dans l'émission « Ensemble c'est mieux », et lors d'un reportage « Sur ma route » encore disponible sur YouTube <https://www.youtube.com/watch?v=c9h4taxqBPo>

Vice-Présidente :
Laurence BRÉBANT

Agent référent :
Marie-Cécile
THIEBERGIEN,
Directrice

Coût résiduel du
service (aides et
participations déduites) :
84 129 €



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Vice-Président :
Alain BECQUET
Agent référent :
Mathilde BERTET,
Directrice

L'année 2019 a vu la poursuite de la stratégie de revitalisation des bourgs-centres du territoire. Des réflexions ont été engagées sur les potentialités de (re) dynamisation à l'échelle du Pays Losnais.

OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

L'ORT est un nouvel outil, à disposition des collectivités locales, pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire. Elle vise une requalification d'ensemble des centres-bourgs dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain.

La Communauté de Communes a travaillé en interne, avec l'appui du Pays Beaunois et des communes volontaires, sur la rédaction d'un diagnostic et la définition d'un plan d'actions. **La première convention d'ORT en Côte d'Or sera signée en janvier 2020** entre la Communauté de communes Rives de Saône, l'État, les communes de Brazey-en-Plaine, Losne, Saint-Jean-de-Losne et Seurre, le Pays Beaunois, la Fondation du Patrimoine et la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or.

PREMIÈRES RENCONTRES RÉNOVATION

La Communauté de Communes, en partenariat avec le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, a organisé les premières Rencontres Rénovation le 23 Mars 2019 à Losne.

Cet évènement a permis aux habitants de venir rencontrer des artisans et des professionnels de la rénovation énergétique du territoire pour échanger sur leurs projets de travaux.

23 professionnels étaient présents et 130 visiteurs se sont déplacés sur la journée.

OPÉRATION FAÇADES SEURRE

15 dossiers réalisés en 2019,

dont 6 projets sur des cellules commerciales,

136 000 € HT de travaux réalisés par des artisans locaux,

34 540 € de subventions, dont la moitié versée par la Communauté de Communes, soit 17 270 €

AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

12 dossiers réalisés en 2019,

soit 2 720 € d'aides versées par la Communauté de Communes.



MOBILITÉ

L'année 2019 a vu la poursuite des réflexions sur les mobilités alternatives à la voiture individuelle à l'échelle du territoire de Rives de saône.

La Communauté de Communes a été lauréate de l'Appel à Projet Régional « Mobilité Rurale » et de l'Appel à Manifestation d'Intérêt National «France Mobilités».

STRUCTURATION DE L'OFFRE DE COVOITURAGE

Le développement du covoiturage est une action forte inscrite dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la collectivité. Il constitue une alternative intéressante à l'utilisation de la voiture individuelle.

Une sixième aire de covoiturage a été aménagée à Losne sur le parking de la mairie (3 places) en partenariat avec la commune et le Conseil départemental de Côte d'Or. Les aires de covoiturage ont été inaugurées le 19 mars 2019.

PROJET MOBILITÉ DOUCE

Le projet s'articule autour de l'animation d'une dynamique et de l'expérimentation de solutions de déplacements moins polluantes, en lien avec le plan d'actions du PCAET. Parmi elles, la mise en place d'un ramassage scolaire en calèche, rosalie, ou pédibus, ou encore l'expérimentation de l'acqua bike, un système de vélo flottant pour les activités de loisirs.

Figurent également dans le projet, la réalisation d'actions d'animation et de pédagogie auprès des publics scolaires (ex : vélo-école, permis vélo, etc.).

Vice-Présidente :
Martine DECHAUD

Agent référent :
Mathilde BERTET,
Directrice

Coût résiduel du service (aides et participations déduites) :
13 631 €



Les déplacements représentent 44% de la consommation globale d'énergie sur le territoire,

6 aires de covoiturage installées sur le territoire,

2 abris à vélos fermés sécurisés installés aux gares de Seurre et Saint-Jean-de-Losne.



PCAET Plan Climat Air Energie Territorial

Conformément à la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, la Communauté de Communes a lancé en 2017 son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le projet a été validé unanimement par le conseil communautaire le 17 octobre 2018.

L'année 2019 a permis la consultation des instances administratives et du public.

AVANCÉE DU PCAET

Le dossier a été déposé auprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale le 04 février 2019, qui a alors émis un avis favorable.

Il a ensuite été transmis le 7 juin 2019 au Préfet et à la Présidente de Région, qui ont émis également un avis favorable et proposé quelques modifications, tout en saluant le travail mené pour l'élaboration du PCAET.

Puis, la Communauté de Communes a souhaité consulter ses administrés en organisant une enquête publique à l'automne 2019 pour présenter les actions envisagées et recueillir les avis des administrés. **Le PCAET a été approuvé de manière définitive en janvier 2020.**

PRÉPARATION DE LA MISE EN ŒUVRE

Une réflexion sur l'organisation de la collectivité d'un point de vue sociologique.

Une stagiaire en Sociologie des Organisations et de l'Action publique a été recruté en 2019. Son stage a permis d'analyser l'organisation interne de la collectivité, le PCAET, et la volonté politique des élus pour en ressortir des préconisations dans la mise en œuvre du document :

- L'enjeu de la formation des élus et techniciens sur les aspects environnementaux,
- La mobilisation des habitants du territoire par le biais de la démocratie participative,
- Le développement des moyens humains et financiers,
- L'intégration des objectifs du PCAET dans les objectifs internes des services.

Élu référent :
David HIEZ

Agent référent :
Elsa TISON LEROUX,
Directrice

Coût résiduel du
service (aides et
participations déduites) :
5 439 €

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 25 octobre au 25
novembre 2019,
3 réunions publiques
organisées sur les
grandes thématiques
du PCAET,
37 participants.



Les clés d'entrées et
axes d'action du PCAET

DÉCHETS

La Communauté de Communes, dans un souhait d'innovation et de partenariat, a lancé **plusieurs initiatives sur le territoire de Rives de Saône dès 2019.**

MISE EN PLACE DE LA COLLECTE EXPÉRIMENTALE DES BIODÉCHETS

Tenant compte de la réglementation européenne qui demande aux collectivités de mettre en place la collecte des biodéchets d'ici 2025, la Communauté de Communes a installé, en partenariat avec Bourgogne Recyclage, **10 bio-bornes sur 9 communes volontaires** : Brazey-en-Plaine, Esbarres, Losne, Magny-lès-Aubigny, Laperrière-sur-Saône, Saint-Symphorien-sur-Saône, Saint-Usage, Saint-Jean-de-Losne et Tichey.

Les administrés volontaires sont pourvus d'un bio-seau et de sacs krafts pour venir déposer leurs biodéchets dans la bio-borne. Les biodéchets sont tous nos restes de nourriture (épluchures, restes de repas, os, coquilles d'œufs, etc.). Bourgogne Recyclage assure la collecte et le traitement sur une plateforme de compostage industriel, puis le compost est ensuite revendu aux agriculteurs locaux. Le Conseil Départemental et l'ADEME sont partenaires financiers de l'opération.

FORMATION À L'ÉCOCONDUITE DES CHAUFFEURS DE COLLECTE

Afin de répondre aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'action sur la flotte de véhicules, inscrits dans le PCAET, tous les chauffeurs de collecte ont été formés à l'éco-conduite sur site pour s'adapter aux caractéristiques du métier.

ACTION TÉLÉTHON !

En décembre, la Communauté de Communes a mis en place une opération de collecte du verre au profit de l'AFM-Téléthon. L'argent de la revente du verre, au-delà de 60 tonnes, a été reversé à l'association. Plus de 1 000 euros ont été récoltés dans le cadre de cette initiative.

Vice-Président :
Patrick PICHON

Agent référent :
Gabriel CANDUSSO,
Responsable Déchets



GEMAPI

Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations

Depuis 2018, la Communauté de Communes est compétente en matière de GEMAPI. Elle est notamment adhérente aux Syndicats des bassins versants de la Vouge et de l'Ouche. **L'année 2019 a vu la réalisation d'une étude pour la création d'un syndicat unique sur les bassins versants de la Tille, la Vouge et l'Ouche.**

CRÉATION D'UN SYNDICAT MIXTE TILLE, VOUGE, OUCHE

Une étude réalisée de façon concertée

L'étude a eu pour objectif de définir les compétences qu'assurerait le syndicat unique et avec quels financements.

Elle a permis d'aboutir à la création des statuts officiels du Syndicat Mixte Tille Vouge Ouche, avec :

- Une répartition des compétences dans un système à la carte selon les prestations effectuées,
- Des possibilités de délégation de compétence ou de transfert de compétences,
- Une nouvelle gouvernance du Bureau et du Conseil Syndical,
- Un système de cotisation variant en fonction des choix des adhérents sur les compétences déléguées (cotisation individuelle) et les compétences transférées (cotisation solidaire).

Les statuts seront proposés aux votes des adhérents durant le premier trimestre 2020.

Le SMTVO permettra de répondre de manière commune aux enjeux des 3 bassins versants sur :

- La gestion des inondations avec la gestion des digues et la gestion des risques pour les administrés de débordements des cours d'eaux,
- L'atteinte du bon état écologique des masses d'eaux,
- Le bon état chimique des masses d'eaux et notamment de certaines nappes polluées aux phytosanitaires,
- La gestion de la ressource en eau, avec les bassins versants classés dans une zone en déséquilibre quantitatif.

Élu référent :
Annie GAUSSENS

Agent référent :
Elsa TISON LEROUX,
Directrice

Produit de la taxe par
habitant : 5,16 €

Budget de
fonctionnement
consacré : 109 161 €



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Élu référent :
Annie GAUSSENS
Agent référent :
Elsa TISON LEROUX,
Directrice

Le second programme de réhabilitation des assainissements non collectifs sur 4 ans, lancé depuis 2015 par la Communauté de Communes s'est achevé en 2019.

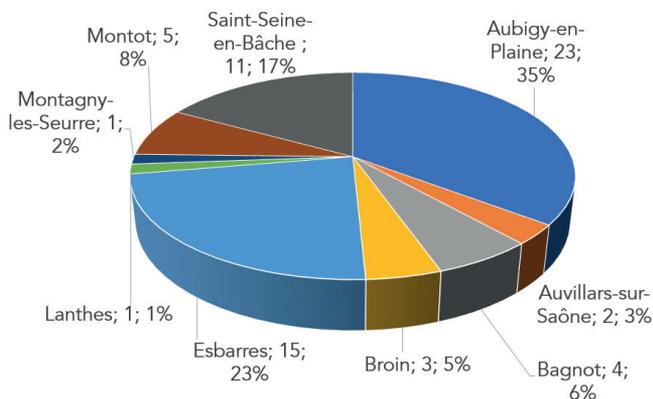
65 INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT ONT ÉTÉ RÉHABILITÉES

Les sommes engagées dans les travaux ont représenté 538 881 € dont 195 000 € ont été versés par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

35 % du montant des travaux ont été attribués à des entreprises situées sur le territoire communautaire.

Pour chaque assainissement réhabilité, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse octroyait 3 000 € maximum. La Communauté de Communes a pris en charge la gestion administrative des dossiers, et le reversement de la subvention à chaque particulier.

Nombre et répartition par commune des administrés ayant réhabilité :



À L'ÉCHELLE DES 2 PROGRAMMES DE RÉHABILITATION :

161 installations
réhabilitées,

1 338 195 € de
montant de travaux
engagés par les
administrés,

482 238 € d'aides
de l'Agence de l'Eau
RMC,
soit 36 % du
montant total des
réhabilitations

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Élu référent :
Annie GAUSSENS
Agent référent :
Pauline FRANCOIS,
Responsable Cycle de
l'Eau

La Communauté de Communes venant de prendre la compétence Assainissement, elle devait gérer 6 contrats différents d'exploitation du service auprès de concessionnaires. **Aussi, l'année 2019 a été consacrée à la rédaction puis la passation de la nouvelle délégation de service public de l'assainissement collectif et non collectif pour certaines communes du territoire.**

RÉALISATION DE LITS PLANTÉS DE ROSEAUX SUR LA STATION D'ÉPURATION DE TROUHANS

La Communauté de Communes a repris et finalisé le projet engagé par la commune de Trouhans pour la mise en place de lits plantés de roseaux pour répondre à un problème de stockage des boues de la station d'épuration. Les boues de la station sont envoyées sur les roseaux. Leurs racines, à l'aide des graviers et sables mis en place dans les bassins, permettent de déshydrater les boues et de diminuer leur volume. Les boues sont alors stabilisées et peuvent être stockées pendant 4 ans avant épandage.

RENOUVELLEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

de Chamblanc, Echenon, Jallanges, Laperrière-sur-Saône, Losne, Pouilly-sur-Saône, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Usage, Saint-Symphorien-sur-Saône, Seurre et Trugny.
Le renouvellement du contrat sur les communes de Echenon, Losne, Saint-Jean-de-Losne et Saint-Usage a permis de prévoir progressivement un contrat unique. Cela permet au concessionnaire de mutualiser ses moyens matériels et humains, et à la collectivité d'avoir un interlocuteur et un suivi précis du contrat de concession du service public d'assainissement collectif et non collectif.



4 lits plantés de roseaux de 65 m² chacun ont été construits à Trouhans.

PERSPECTIVES 2020

ENVISAGER L'AVENIR.

Les trois dernières années de mandat ont été intenses et ont vu l'aboutissement de nombreux projets sur le territoire.

Le présent rapport témoigne de la tenue des engagements des élus dans le développement des infrastructures et des activités économiques. Cela doit porter le « collectif Rives de Saône » vers une nouvelle dynamique, plus globale et visionnaire, plus ambitieuse et audacieuse.

L'année 2020 verra l'aboutissement d'études structurantes et transversales qui permettront à la Communauté de Communes de conduire avec les communes une action concertée stratégique à moyen et long terme.

Ce sera le cas notamment dans les domaines :

- De l'aménagement et du développement territorial, grâce à la signature début 2020 d'une **Opération de Revitalisation du Territoire**, première du genre en Côte d'Or, visant à renforcer l'attractivité des bourgs-centres, réhabiliter l'habitat ou encore dynamiser le commerce local ;
- De l'économie avec la création de deux **Zones d'Activités Economique et le développement du Technoport de Pagny** ;
- De l'urbanisme, avec l'enjeu extrêmement fort du **projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** ;
- De l'environnement et du développement durable, avec l'adoption du **Plan Climat Air Energie Territorial**

de la collectivité, qui aura des incidences sur le logement, les mobilités douces et la transition énergétique ;

- De l'aménagement fluvial, et du tourisme avec la finalisation d'une **Charte fluviale de Territoire**, en lien notamment avec VNF et le Pays beauinois, qui permettra de dresser un plan d'action autour de la Saône, dans toutes ses composantes (touristiques et économiques via le port fluvial de Saint-Jean-de-Losne, ou le technoport de Pagny-le-Château, environnementales...) ;
- Du soutien à la population et notamment aux populations jeunes et aux populations fragiles avec la rédaction d'une **Convention Territoriale Globale (CTG)** avec la CAF, qui visera à dresser un état des lieux des besoins sociaux du territoire et à décliner le plan d'action correspondant.

Les réflexions autour de l'ensemble de ces documents stratégiques, dont les actions auront vocation à être déclinées sur tout le territoire, sont portées et partagées avec les communes dans un même pilotage, dans le cadre d'un projet de territoire.

La volonté des collectivités locales de travailler ensemble est un signal fort et positif : cohérence des politiques, partage des objectifs, optimisation des investissements dans les infrastructures publiques, et surtout prise en compte via l'habitat et la mobilité des besoins des habitants.

Ainsi, notre avenir s'écrit au présent, à plusieurs voix.

NOS PARTENAIRES



La Communauté de communes Rives de Saône remercie ses partenaires ainsi que toutes les communes du territoire pour leur engagement à ses côtés.



Communauté de communes RIVES DE SAÔNE

Siège communautaire :
15 bis Grande Rue du Faubourg Saint-Michel - BP 67
21250 SEURRE Cedex

Tél. : 03.80.20.48.54 - Fax : 03.80.20.89.39
secretariat@rivesdesaone.fr



L'écluse «grand gabarit» à Seurre - Canal de dérivation de la Saône

www.rivesdesaone.fr